

(N)

ETUDES

O.R.S.T.O.M.

Fonds Documentaire

N° : 1684

Cote B

Date 22 JUIL 1982

Commerçants immigrés et structures commerciales en Afrique

par Jacques BINET

Un étrange équilibre des migrations semble se dessiner en Afrique. D'une part l'Afrique de l'Est rejette les immigrés indo-pakistanaïsi qui étaient fixés depuis plusieurs générations. Mais l'Afrique de l'Ouest a reçu de nombreux syro-libanais depuis le début du siècle. On ne semble pas avoir pris contre eux des mesures d'expulsion. Il semble qu'une partie des Indiens expulsés de l'Est africain se dirige vers l'Ouest. On se souvient des mesures spectaculaires prises en Ouganda. Indiens et Pakistanais étaient expulsés dans les deux jours, avec des bagages strictement réduits. Pour être moins brutale, leur situation au Kenya n'en est pas moins touchée, le gouvernement leur a donné un délai raisonnable, mais les a mis en demeure de sortir du pays. En Tanzanie, c'est l'option socialiste qui élimine les entreprises industrielles. Mais le problème reste le même. Quelques Indiens repartent vers l'Orient, d'autres plus nombreux vont vers l'Angleterre. Certains, depuis peu, vont vers l'Afrique de l'Ouest.

Outre ce mouvement dans le temps, il faut souligner au cours de l'histoire récente trois tendances qui vont s'amplifiant depuis une date que l'on pourrait fixer aux alentours de 1930.

Tradition d'autoconsommation

Tout d'abord, l'économie d'échange est installée partout et devient un fait quotidien. Dans la période précoloniale ou aux débuts de la colonisation, de vastes zones vivaient en autarcie, pour des raisons les plus diverses. Certains peuples ne pratiquaient guère le commerce; on le constate encore maintenant à la pauvreté des vocabulaires: très riches pour désigner les plantes, le droit personnel, les langues des Fangs du Gabon, comme celle des Boulous du Cameroun, sont pauvres sur le chapitre des institutions commerciales, du droit coutumier régissant les échanges. Ces civilisations, comme beaucoup de civilisations forestières, n'avaient pas à faire face aux problèmes des villes, à la spécialisation des cadres professionnels. Les denrées et objets nécessaires étaient fournis par le groupe familial, sans que des commerçants aient à intervenir dans la vie quotidienne. Ailleurs, la difficulté des communications explique l'absence de marchés; ailleurs on est obligé de constater que les marchés sont une institution nouvelle née de la vente de produits d'exportation — or, ivoire, bois rouge — plutôt que du trafic des produits nécessaires à la vie quotidienne. Puis la coloni-

sation, l'entrée dans le monde monétaire, introduisent le commerce. Quelques « produits » de cueillette, caoutchouc, cire... permettent aux habitants de payer l'impôt et d'acheter des « marchandises » : tissus, couvertures... mais les achats se développent constamment : pétrole, sel, quincaillerie, émaillés, savon, allumettes, sucre, riz, mil, haricots, sauce tomate, sont achetés régulièrement. Le commerce s'étend. Il ne porte pas seulement sur des objets rares — et dont on pourrait se passer (bijoux de fantaisie ou tissus rares) comme c'était encore le cas avant la guerre. Maintenant ce sont les objets de la vie quotidienne, la lampe tempête, qui a remplacé les lampes à huile, les bouillottes en émaillé ou en aluminium qui ont remplacé les pots de terre, les sandales de plastique qui remplacent les samaras.

Le commerce est maintenant une réalité de tous les jours. Il y a encore une vingtaine d'années, le commerce se limitait aux centres commerciaux ou aux marchés. Aujourd'hui beaucoup de villages ont leur boutique.

Coopératives et socialisation

Si cette pénétration du commerce dans la vie de tous les jours est la première tendance, une autre se dessine de longue date, c'est la mainmise par la puissance publique sur un certain nombre d'exportations. Dès 1930, les « Sociétés de prévoyance » ont été mises sur pied pour concurrencer les commerçants acheteurs de produits et les amener ainsi à élever leurs prix d'achats... Sociétés de prévoyance, coopératives et aujourd'hui offices de commercialisation poursuivent le même but : faire obtenir au paysan la rémunération la plus élevée possible. En même temps que le commerce du détail descendait au village, le commerce d'achat de produits était limité. Après les indépendances, certains Etats ont pris des mesures de nationalisation plus ou moins poussées. Dans certains pays l'Etat a mis la main sur la totalité du commerce, à l'importation comme à l'exportation. En fait, le petit commerce échappe généralement à de telles mesures. Dans d'autres pays, l'Etat a pris l'exportation, ailleurs encore il s'est limité à certains produits.

Spécialisation des boutiques

Une troisième tendance enfin est bien marquée depuis 1955. Jusque-là, les grandes maisons fai-

B 1684

saient à la fois produits et marchandises — et parmi celles-ci elles n'avaient aucune spécialisation. Depuis cette époque un certain nombre d'entreprises spécialisées se sont installées pour importer et vendre matériaux ou machines. Cette concurrence obligeait les maisons anciennes à suivre la voie de la spécialisation, à assurer répartition, montage ou entretien, à avoir des magasins de pièces de rechanges, des ateliers équipés d'outils et de machines, bref, à passer à une forme plus technique et plus raffinée du commerce, à une forme qui exigeait davantage de capitaux. On s'en aperçoit en circulant dans les rues de n'importe quelle ville. Ce que l'on appelait jadis la boutique n'était qu'un hangar où les objets étaient entassés sans grand souci de présentation. Aujourd'hui les devantures sont bien éclairées, meublées d'objets mis en valeur par une décoration habile. La diversité des goûts de la clientèle est prise en considération, ce qui amène à disposer de stocks importants et diversifiés. A toutes ces modifications dans les structures commerciales correspondent des modifications parmi les diverses catégories de commerçants.

Commerçants africains

Je n'insisterai pas, parce que ce n'est pas le sujet, sur le développement dans chaque Etat d'un secteur véritablement national. Des citoyens ont créé de petites boutiques rurales ou des établissements commerciaux importants. Depuis une cinquantaine d'années bon nombre d'hommes et de femmes ont participé à l'économie de marché, vendant du cacao ou des émaillés, recevant des salaires, travaillant dans les maisons de commerce ou dans l'administration et y apprenant « la pratique des affaires ». Même si leurs parents n'avaient aucune connaissance de l'économie de marché, bon nombre d'hommes et de femmes sont capables de calculer prix de revient, bénéfice, prix de vente. Un peu partout des groupes ont gagné quelque argent et songent à l'investir dans le commerce. Ce n'est peut-être pas une « classe bourgeoise » au sens rigoureux du terme, mais une catégorie qui y fait songer. Certains gouvernements, animés de conceptions marxistes, ont limité cette montée d'une classe de commerçants du pays, en réservant leur appui à des organismes d'importation et de distribution appartenant à l'Etat. Mais d'autres ont tenté de faciliter l'accession de leurs nationaux aux professions commerciales. Le « Programme d'action commerciale » (P.A.C.) en Côte-d'Ivoire en est un exemple. Après formation théorique et stages pratiques, des hommes reçoivent en gérance un magasin dépendant d'une chaîne contrôlée par l'Etat. La chaîne les aide à faire leurs commandes, assure les achats en gros, contrôle la comptabilité. Le gérant reçoit un pourcentage sur les bénéfices et acquiert aussi son magasin. Le Sénégal a mis sur pied une organisation comparable.

Migrations et commerce

Au niveau un peu plus modeste, du commerce forain ou des boutiques villageoises, les étrangers

africains jouent un rôle et ont tiré profit de l'extension de l'économie mercantile de 1935 à 1950. Déjà les migrations de travailleurs saisonniers avaient montré que certaines zones étaient des foyers d'expansion. Dans la zone arachidière au Sénégal, les navetanes venaient du Soudan (Mali) ; dans la zone cacaoyère de Côte-d'Ivoire ou du Ghana des Mossis ou des Haoussas du Niger (Songhays) venaient travailler ; au Cameroun les Bamilékés descendaient de leur montagne pour travailler dans la vallée de Mungo chez les Blancs puis y créer ou y acheter des plantations. La migration de commerçants a quelque peu modifié ces courants. Les recensements ne sont pas toujours clairs. Bien que juridiquement étrangers à l'Etat qui les reçoit, les immigrants ne sont pas toujours comptés à part.

D'une façon générale, il semble qu'il y ait dans l'Afrique de l'Ouest un glissement de population du nord vers le sud. L'attention ne s'est portée sur ce phénomène qu'à l'occasion de crises. Au Zaïre par exemple, des trafics illicites de devises ou de diamants ont été imputés aux « Maliens » et ceux-ci ont été objets d'expulsions. On s'est aperçu à cette occasion qu'un certain nombre de commerçants d'origine sénégalaise ou malienne, souvent des Sarakollé, étaient établis souvent après avoir transité par Brazzaville. L'ensemble des migrations sénégalaises est intéressant : au début de la période coloniale, les Sénégalais de Thiès avaient été les premiers à apprendre les métiers de chaudronniers, ajusteurs, aux ateliers du chemin de fer. Ils ont fourni des marins (Laptots) aux embarcations de Brazza ou de Marchand, des mécaniciens aux chemins de fer du Cameroun ou du Congo. De cette première génération d'ouvriers spécialisés certains sont restés sur place et se sont fondus dans la population locale. Actuellement les émigrants d'une autre vague, Sénégalais et Maliens, sont souvent artisans bijoutiers selon les techniques traditionnelles. Leur connaissance des métaux précieux et des objets de prix les a probablement orientés vers la vente de bracelets-montres et autres objets relativement précieux qui sous un faible volume peuvent fournir au colporteur un stock important. Colporteurs ou « tabliers », ils sont aussi au centre de divers commerces spéculatifs. Mais ils ont également un rôle très important dans le commerce des tissus. Ceux que l'on appelle « Haoussa », originaires du Niger ou du Nigéria, sont depuis longtemps colporteurs, comme les Dioulas dans l'Ouest. Des circonstances politiques ont parfois donné à la migration une intensité plus grande et attiré l'attention sur elle. Des Guinéens, Malinkés ou Foulas, ont quitté leurs pays pour s'établir à Dakar ou Abidjan. Des Bamilékés du Cameroun se sont établis au Gabon ou en République Centrafricaine, transporteurs et commerçants, ils font le négoce des produits agricoles. Le mouvement des Nigériens est plus important. A l'occasion de la guerre civile, des Ibos ont trouvé refuge à l'extérieur. Ils s'établissent artisans et boutiquiers d'Abidjan à Bangui. Des universités nigérianes ont des cours de français où se pressent de nombreux étudiants : ces études en effet faci-

literont l'installation dans les pays de langue française.

Colporteurs ou forains, comme beaucoup de Sénégalais ou de Maliens, boutiquiers comme beaucoup de Nigériens, ces commerçants immigrés retrouvent les voies des premiers libanais venus s'établir en Afrique noire. D'autres originaires des zones sahéliennes vont trouver plus au sud des possibilités nouvelles; depuis longtemps, des Maures tiennent dans les divers quartiers de Dakar des boutiques où l'on trouve tout ce qui est indispensable, du pétrole au riz. Bien qu'il n'y ait guère de statistiques, il est probable que ce mouvement tendra à s'amplifier et à se prolonger vers le sud. Déjà il y a à Abidjan un nombre appréciable d'originaires de la Mauritanie.

Libanais et Syriens

Les nouvelles conditions économiques qui ont accentué le courant de migration interafricain modifient également la situation des étrangers non africains : Proche-Orientaux, Grecs, Portugais, Français ou Asiatiques, les originaires du Moyen-Orient et parmi eux, les Libanais ou Syro-libanais, constituent le groupe le plus important.

Dès 1890 des immigrants libanais arrivent dans l'ouest de l'Afrique. En 1939 ils sont 4 500 en A.O.F.; en 1960 un écrivain libanais propose les chiffres suivants : 6 200 au Sénégal, 6 000 en Nigéria, 3 000 en Guinée, 2 300 en Sierra Leone, 200 au Ghana, 1 600 en Côte-d'Ivoire, 1 100 en Guinée Bissau, 700 en Gambie, 600 au Libéria, 550 en Ethiopie, 300 dans l'ancienne A.E.F., 950 au Niger, 150 au Cameroun, 200 au Togo. Depuis les chiffres ont beaucoup évolué. Au Gabon, un millier de Libanais ou Syriens se sont installés à Libreville et Port-Gentil. En Côte-d'Ivoire, le nombre de Libanais s'est beaucoup accru, par contre, au Sénégal, si le commerce libanais de Dakar conserve son dynamisme, celui des villes secondaires et de la brousse est durement secoué par les conditions nouvelles. A l'origine, Syriens ou Libanais furent colporteurs ou très modestes boutiquiers, vendant surtout des articles de luxe (article de Paris, bimbeloterie). A cette époque et dans ces régions, les échanges n'étaient pas très intenses, les produits d'usage courant — mil, haricots, tissus artisanaux — dans la mesure où ils étaient commercialisés, l'étaient par des commerçants autochtones. Les Libanais se spécialisèrent dans des articles nouveaux importés d'Europe. Commerçants, ils furent aussi planteurs : en Guinée, en 1958, il y avait plus de 50 planteurs de bananes libanais. La première usine de plastique de Conakry, la première usine textile de Douala, furent fondées par des Libanais. Ils possèdent des entreprises de transports, des ateliers de confection ou de menuiserie. Si le commerce est leur activité de prédilection, leurs investissements s'étendent à d'autres domaines. L'hôtellerie, la restauration, le commerce des produits alimentaires de luxe, les vivres européens, sont des branches où ils se spécialisent. Leurs investissements dans l'immobilier sont con-

sidérables, les fixant de façon définitive dans les pays où ils sont établis. Les entreprises libanaises sont modestes; outre la main-d'œuvre familiale, elles n'emploient qu'un faible nombre de salariés; une enquête récente pour Dakar a recensé 1895 employés pour 374 entreprises. Cela a deux conséquences. Tout d'abord, les Libanais ne sont pas des patrons éloignés de leur personnel, ils ne sont pas à l'origine de conflits sociaux. D'autre part, employant peu de monde, ils ne constituent pas une force avec laquelle les gouvernements soient obligés de compter, leur importance en tant qu'employeurs est limitée.

N'étant pas un véritable patronat, restant à mi-chemin entre le monde Blanc colonial et le monde Noir, les Libanais ont parfois noué des relations amicales avec les leaders politiques africains. Plusieurs auteurs soulignent ces relations. Cela explique aussi qu'il n'y ait pas eu de mesures prises contre eux. En Guinée, le régime de Sekou Touré, lors des grands procès, a durement condamné les Libanais. Mais le président a cru devoir prendre la peine d'expliquer les liens d'amitié qui l'avaient uni à ces hommes avant de les dénoncer à la vindicte publique. Certains Etats ont pris des mesures socialistes telles que les entrepreneurs ou commerçants privés voient leurs ressources se tarir. Ailleurs les conditions de citoyenneté sont telles que les Libanais, après avoir été hommes politiques ou hauts fonctionnaires, se trouvent écartés de la vie publique : il en est ainsi en Sierra Leone depuis 1971. Cette méfiance entraînera-t-elle des départs ?

Faible cohésion des immigrés

Dans quelle mesure les Libanais émigrés restent-ils liés à leur pays d'origine ? Dans quelle mesure forment-ils sur place, en Afrique, des groupes cohérents ? Le Liban est extrêmement divers et ses habitants divisés. Aussi les associations n'ont-elles jamais réussi à l'implanter et à regrouper de façon durable les immigrés. Il semble que ceux-ci se soient retrouvés selon les secteurs d'implantation : un pionnier a fait venir des gens de son village d'origine et les a aidés à s'installer dans son voisinage. Selon une étude en langue anglaise « le consul du Liban à Lagos estime que le tiers des Libanais de Nigéria est venu d'un village (Juwaya) et qu'un quart est venu du village maronite de Mizyarah. Il n'est pas inutile de remarquer que les premiers immigrants libanais qui vinrent en Nigéria étaient originaires de ces deux villages. On sait en définitive peu de choses sur cette population. Des auteurs estiment que les chrétiens maronites sont les plus nombreux, la proportion varie selon les pays. En Guinée, à Conakry, 95 % seraient musulmans, en milieu rural 90 % seraient chrétiens; en Guinée Bissau, les Druzes seraient en majorité, au Sierra Leone, 20 % de chrétiens, 8 % de musulmans ? Ces chiffres semblent n'être que des hypothèses indicatives, faute de statistiques sérieuses. Ils montrent tout de même que les Libanais sont loin de former une communauté cohérente. Des églises, des centres culturels,

des écoles assurent une certaine unité aux groupes chrétiens. Les musulmans libanais sont le plus souvent chiites ce qui les sépare des musulmans noirs, sunnites. La délinquance est particulièrement faible parmi les Libanais. Cela peut s'expliquer par l'importance des liens familiaux et du contrôle social qui en découle au sein des communautés réduites mais solides qu'ils constituent. Des enquêtes menées au Ghana, il ressort également que les délits commerciaux, fraudes fiscales ou douanières, sont moins nombreuses chez eux que chez leurs concurrents indiens ou africains. Des Egyptiens, Irakiens ou Palestiniens jouent le même rôle que les Libanais.

Maghrébins

Le cas des Maghrébins est peut-être plus original car il y eut jadis des échanges réguliers à travers le Sahara. Mettons à part tout d'abord les Fezzanais du Tchad. Des milliers d'entre eux, repoussés par la conquête italienne, étaient venus aux alentours de 1930 et avaient créé des réseaux commerciaux très cohérents jusqu'à Abéché et N'Djamena. Malgré de nombreux retours au pays, 8 000 restent au Tchad, ce qui représente une proportion importante du commerce dans un pays où les échanges sont peu intenses. A Dakar, à Abidjan, les Marocains vendent divers produits artisanaux : ils sont en quelque sorte les commis voyageurs d'une culture islamique sommaire. A Treichville, des boutiques d'art arabe se tiennent aux alentours des mosquées. Elles vendent des aiguères de cuivre, des lampes multicolores ou des tapis tissés par l'industrie italienne et illustrées de scènes tirées du folklore coranique. La Tunisie semble tenter, sous une forme modernisée, la reprise du commerce transsaharien : en 1973, le gouverneur de Beja donnait, avec quelque solennité, le départ de la quatrième caravane organisée vers l'Afrique noire par la Société Tunisienne de Banque. Ces tentatives sont-elles soutenues par la présence sur place de commerçants tunisiens ? L'Algérie procède différemment. Air Algérie dessert Niamey, Bamako, Conakry, Nouakchott, Lagos, Brazzaville. La Compagnie Nationale de Navigation algérienne va jusqu'à Cotonou. Des experts algériens ont transmis au Congo, à la Guinée, à la Mauritanie, au Sénégal, leur expérience en matière d'office de commercialisation ; au Zaïre, ils ont fourni une assistance technique pour la distribution de carburants. D'autres liens sont assurés par la présence de sociétés d'économie mixte : société algéro-mauritanienne de transports et de pêche, société algéro-guinéenne de raffinage du pétrole, société Mifergui-Nimba pour l'exploitation du fer du Mont Nimba qui regroupe Algérie, Nigéria, Guinée et Libéria avec des entreprises européennes ou japonaises. Au Congo, l'Algérie participe à une société forestière. Il est évident que toutes ces activités supposent l'établissement sur place d'un certain nombre d'immigrants, organisateurs, dirigeants, spécialistes. En régime socialiste comme en régime capitaliste, une migration de cadres commerciaux est possible.

Grecs et Portugais

La Grèce est de longue date l'origine de migrations. Celles-ci sont dirigées avant tout vers les U.S.A. puis vers l'Europe occidentale. En 1962, sur un total de 84 052 citoyens helléniques ayant émigré, 327 se rendent au Zaïre, 265 dans le reste de l'Afrique, beaucoup moins qu'en France (1 023) ou qu'en Suisse (1 649) ; le nombre total des migrants à destination de l'Afrique reste faible. Leur rôle n'en est pas négligeable pour autant. Agents des grandes compagnies commerciales ou établis à leur compte, certains ont fondé des entreprises importantes : plantation, commerce, transports, petites industries. La Guinée avait retenu certains immigrants : ils y étaient une centaine en 1958. Au Zaïre, ils ont joué un rôle surtout dans l'est et le sud du pays mais les limitations dont le commerce étranger a été l'objet semblent avoir porté un coup à cette communauté. Au Cameroun, les Grecs sont environ 800, des tentatives faites après la guerre pour s'établir en Ethiopie se sont révélées peu fructueuses, les immigrants hellènes se sont peut-être heurtés à la concurrence des Arméniens établis de longue date.

Alors que les Grecs qui émigrent vers l'Europe viennent surtout des provinces continentales, ceux qui se rendent en Afrique sont souvent originaires des îles. L'installation, dans les provinces orientales du Zaïre, de Cypriotes grecs confirme cette tendance.

Les liens culturels avec le pays d'origine, les liens sociaux au sein de la collectivité immigrée sont probablement plus marqués dans les centres où l'église orthodoxe grecque est représentée. L'archevêché du Cameroun, avec siège à Yaoundé, l'évêché du Zaïre, avec siège à Lubumbashi, dépendent du patriarcat d'Alexandrie, ce qui assure peut-être une plus grande autonomie par rapport à l'Etat hellénique, et aux préoccupations de la vieille Europe.

Au Zaïre occidental et au Congo, les Portugais sont dans une situation singulière. Depuis fort longtemps ils ont été les pionniers du commerce dans une zone où l'économie d'échange n'était pas traditionnelle : ils ont joué le rôle que jouaient ailleurs Libanais ou Grecs. Malgré la longue guerre de libération des contrées limitrophes, les Portugais sont si bien implantés et si bien acceptés qu'ils n'ont jamais été proscrits. Ils étaient encore plus d'un millier au Congo bien que l'option socialiste de l'Etat ait considérablement diminué les chances du commerce ou de l'industrie privés. A Kinshasa, ils étaient bien plus nombreux encore. Les mesures de zaïrianisation les ont évidemment frappés bien que certains, indispensables à l'économie du pays, soient restés en place.

L'évolution de la population de commerçants originaires d'Europe occidentale est assez différente. Vers 1950, une fraction importante du commerce était assurée par des entreprises individuelles. Les sociétés détenaient à peu près la totalité de l'import-export, mais le détail était assuré

par des commerçants. Cette situation s'est modifiée par deux influences. D'abord, les grandes sociétés ont fondé leurs circuits de distribution (grandes surfaces, etc.), d'autre part, des professions se sont spécialisées. La boutique qui vendait jadis de tout s'est limitée à la faïence ou au textile. Enfin, à partir de 1962, les villes de l'intérieur ont été un peu abandonnées et d'abord par les commerçants occidentaux.

Indiens et Pakistanais

Il faut faire une mention spéciale pour les Indiens et Pakistanais. Leur présence en Afrique orientale et australe est déjà ancienne. En Afrique de l'ouest, leur arrivée est récente. En 1962, quelques-uns sont établis au Zaïre. Il se peut que la présence des troupes indiennes parmi les forces de l'O.N.U. ait contribué à cet établissement. Dans l'Afrique de l'ouest anglophone, des Indiens ou Pakistanais s'établissent assez tôt : commerce, transports. Près de 40 Indiens sont recensés en Sierra Leone en 1968 ; au Ghana, les boutiques indiennes sont plus nombreuses que les boutiques européennes. En 1960, l'effectif total de la population indienne était à peu près la moitié de celui des Libanais.

En Afrique francophone, si l'on met à part les fonctionnaires pondichériens de l'administration coloniale, les Indiens étaient absolument inconnus jusqu'en 1970. Depuis, quelques faits méritent d'être mentionnés. Tout d'abord, des capitaux indiens ou pakistanais, des fonds venant de l'Aga Khan, ont été investis à Abidjan, ou à Niamey, des immeubles en particulier ont été construits : centres commerciaux, bureaux qui peuvent ouvrir des possibilités à ceux qui en auront la gérance. A Cotonou, aucune statistique ne faisait mention des Indiens. Pourtant une communauté existe bien, puisqu'en février 1973 le gouvernement exigeait « la création d'une société d'investissement daho-indienne, au lieu de monopoliser le petit commerce... » En fait la presse de l'époque signalait qu'outre le commerce, les Indiens ou Pakistanais avaient déjà conquis une certaine place dans la vie économique en lançant des ateliers divers. Au Gabon, les travaux du chemin de fer vont entraîner l'immigration d'une centaine de contremaîtres ou spécialistes pakistanais. Il est à peu près évident que les familles de ces hommes rejoindront leur chef et resteront sur place. Chassés d'Afrique orientale à plus ou moins longue échéance, Indiens ou Pakistanais rentreront-ils dans une patrie lointaine qu'ils ont quittée depuis plusieurs générations. Ils songent probablement à d'autres migrations. L'Angleterre, où le nombre d'étrangers est déjà élevé, n'offre guère de place. Le Canada peut-être ? Si à Mombassa, ils se sont inscrits nombreux aux cours de l'Alliance Française, on peut penser que l'idée de migrer vers l'Afrique francophone n'y a pas été étrangère. Le gouvernement de l'Inde, de son côté, appuie les exportations de capitaux et de technologie. Les « Jointes ventures », entreprises conjointes, sont présentées comme une aide éco-

nomique permettant de sortir du sous-développement. « Le gouvernement indien encourage généralement une participation minoritaire de la part des entrepreneurs indiens », indique une brochure officielle.

Migrations de personnes, migrations de capitaux, tout se trouve mélangé, des immigrants les plus démunis à la conquête des marchés du style le plus capitaliste et à la croisade contre le sous-développement.

Les problèmes démographiques de l'Asie ne peuvent manquer d'avoir des répercussions sur l'Afrique. Dans chaque ville la gastronomie a fait fleurir les restaurants chinois ou vietnamiens. Ces installations se multiplieront-elles, seront-elles l'occasion, la base de départ, pour la création de boutiques, de magasins ou d'ateliers extrême-orientaux ? L'hypothèse n'est pas vaine : il y a à Madagascar un commerce chinois très développé. Les assistants techniques agronomes de Taïwan ou de Pékin font du bon travail pour la multiplication des rizières irriguées.

Leurs contrats terminés, repartiront-ils ou chercheront-ils à revenir dans les pays dont ils auront fait la connaissance ? Jusqu'à présent, il n'y a pas en Afrique francophone de commerçant extrême-oriental, restaurants mis à part, si ce n'est peut-être un ou deux marchands de « curios » à Dakar ou Abidjan.

Élévation progressive des niveaux

Lorsqu'on examine l'évolution qui s'est fait sentir depuis une centaine d'années, on a l'impression d'une montée progressive de tous ceux qui constituent la profession commerciale. Au fur et à mesure qu'une catégorie accède à un niveau plus élevé, elle est remplacée par une catégorie qui jusque-là était à un moindre niveau. Le commerce européen, sauf les spécialistes, a abandonné le détail pour se limiter au gros ; le niveau du détail a été occupé par des hommes qui précédemment se limitaient à un rôle de traitant pour les grandes maisons, de commerçants forains ou ambulants. Ce commerce forain et ambulant, par où ont débuté les Libanais du XIX^e siècle a été abandonné par eux : il est occupé par ceux qui avaient été leurs commis et ont appris le métier avec eux. Maintenant que les commerçants immigrés sont élevés au niveau de l'import-export, des commerçants africains ont conquis des magasins importants dans les « beaux quartiers ». Ce glissement vers le haut s'est fait en trois générations, somme toute assez vite.

Un autre conclusion s'impose. Certes, les immigrés qui ont exercé la profession commerciale ont mérité leur réussite, par leur intelligence et leur sens des affaires, par leur goût de l'épargne et leur solidarité, par leur énergie, leur continuité... Mais ils ont eu la chance de venir à point pour exercer une fonction qui n'était pas exercée avant eux,

pour combler un vide de la machine socio-économique. Dans beaucoup de pays, en effet, il n'y avait guère d'échanges avant l'arrivée des Blancs, et par conséquent pas de commerçants autochtones, pas de traditions commerciales, pas de coutumes juridiques en la matière. Aussi les populations déjà habituées à ces trafics, déjà orientées vers ces préoccupations, ont-elles réussi à s'implanter. D'où les succès des Dioulas ou des Levantins en Côte-d'Ivoire, au Sénégal, d'où leur échec au moins relatif sur la côte du Bénin.

Certains Etats l'ont compris et ont essayé d'organiser une formation professionnelle pour mettre leurs ressortissants en état de remplir les

fonctions d'un commerce moderne avec ce que cela suppose de prévision, d'organisation, de rigueur. D'autres régimes prennent en main les circuits commerciaux, de l'achat des produits à l'importation puis à la distribution des marchandises.

Ils pensent ainsi éliminer l'influence étrangère et les ponctions qu'elle exerce sur l'économie. Pour être efficace, ce système exige que l'Etat dispose d'hommes ayant une mentalité de commerçants, une honnêteté totale, une énergie solide. L'existence d'une tradition commerciale, d'une culture économique ancienne en ce sens serait certainement utile.

L'église catholique et l'Etat au Congo de 1960 à nos jours

par Sylvain M. MAKOSSO, Professeur à l'Université de Brazzaville

En 1960, le Congo a acquis l'indépendance politique. Il trouve l'Eglise solidement implantée sur son territoire. Quel rôle joue-t-elle auprès de l'Etat? L'Etat est avide de s'affirmer et quelle attitude adopte-t-il à l'égard de l'Eglise?

Devant les mutations de pensée qui s'imposent à tous à la suite du deuxième concile du Vatican et installé dans un pays qui évolue, le christianisme paraît avant tout soucieux de constituer une église qui soit proprement africaine. On peut se demander où en est cette recherche d'un visage africain du christianisme dix ans après le deuxième concile de Vatican II. Le Congo a quinze ans d'indépendance politique. C'est trop court pour établir un bilan car il est assailli comme les autres pays d'Afrique noire par une multitude de problèmes qu'il résout avec un bonheur inégal. Eglise et politique constituent en Afrique, et notamment au Congo, deux organisations jouant un rôle important et œuvrant à conférer à notre pays son vrai visage mais parviennent-elles à collaborer efficacement?

Le problème considéré ici présente toutes les caractéristiques d'un sujet « tabou » : il est à la fois essentiel et toujours éludé.

Notre propos n'est pas de décrire exactement la situation actuelle des rapports entre l'Eglise catholique et l'Etat au Congo mais d'en souligner des aspects. En présentant seulement le cas du Congo, nous dirons, en vérité, beaucoup de choses valables aussi pour bien des pays africains francophones.

Structure de l'Eglise

Pris au sens large le mot Eglise signifie assemblée, communauté (Ecclésias). Au sens restreint,

l'Eglise désigne le corps ecclésial organisé tout entier c'est-à-dire les fidèles, les prêtres, les évêques. Dans la perspective de notre article, nous retiendrons ce dernier sens.

1. Situation de l'Eglise

Depuis l'indépendance, le nombre de fidèles semble en progression. Consultons les chiffres. La statistique est souvent contestée et la statistique ecclésiastique demeure bien imparfaite. Mais adoptons les chiffres pour l'ordre de grandeur qu'ils nous donnent.

Tableau 1. — Effectifs comparés des différentes religions importées (1970)

Congo	Population	Catholiques	Protestants	Musulmans
	1 060 000	377 000	270 000	5 000

(Pentecôte sur le Monde, n° 82, août 1970, p. 11.)

Au Congo, les missions ont donc fait entrer dans l'Eglise 377 000 catholiques soit environ 30 % de la population. Ce chiffre est appréciable car à l'arrivée des missionnaires fin XIX^e siècle, les hommes de ce pays n'étaient pas encore confrontés à un choix ; ils évoluaient dans leur propre univers religieux. La religion traditionnelle est une religion vivante, avec une doctrine simple, une religion utilitaire et éminemment sociale avec ses rites, sa morale... Cette religion en repli reste vivace et on la retrouve dans sa pureté originelle